



efectis
france

SASU au capital de 1 512 170 €
RCS Versailles B 490 550 712 - Code NAF 743 B

29 MAI 2007

DESCASYSTEM

174, avenue de Pressencé
BP 49
F - 69632 VENISSIEUX CEDEX

V/Réf : -
N/Réf : E-LAB 1827/07 - JPK/MF

Maizières-lès-Metz, le 24 mai 2007

Objet : Reconduction

A l'attention de Monsieur GRANDY

Monsieur,

Un nouvel arrêté du Ministère de l'Intérieur daté du 22 mars 2004 et relatif aux essais de résistance au feu a été publié par le Journal Officiel le 1er avril 2004 et mis en application le lendemain de sa publication.

Ce nouvel arrêté fait appel pour un grand nombre d'éléments de construction aux méthodes d'essais européennes. Ces méthodes étant sensiblement différentes des méthodes utilisées en France, il ne sera plus possible de reconduire la validité des procès-verbaux de classement délivrés conformément à l'arrêté du 3 août 1999.

Afin de permettre aux fabricants de continuer d'utiliser les résultats obtenus, il est prévu, en l'absence de marquage CE pour un produit donné, que la validité des procès-verbaux en cours de validité le 1er avril 2004 soit automatiquement étendue à 7 ans à partir de cette date.

De façon à ce que vous puissiez bénéficier de cette disposition, nous vous invitons à vérifier les dates de validité de vos procès-verbaux.

Si elles arrivent à échéance après le 1er avril 2004, alors la validité des procès-verbaux est automatiquement prolongée de 7 ans.

Lors du CECMI du 15 mars 2004, il a été accepté que les propriétaires de procès-verbaux aient un ultime délai de 3 mois après la date de parution de l'arrêté pour faire leur demande de reconduction.

En tout état de cause, aucune reconduction n'est plus délivrée depuis le 1er juillet 2004.

Espérant avoir apporté toutes les informations utiles à la gestion de cette transition réglementaire, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Philippe KAYL
Ingénieur Chargé d'Essais